

Le STEP 1 en questions

La foire aux questions des professionnels - Fiche 2

- C'est quoi le STEP 1 ?** La 1ère étape consiste à **réaliser une série de tests pour repérer d'éventuelles altérations sur les 6 fonctions principales du corps** : mobilité, mémoire, nutrition, humeur, vue, audition. Il n'établit pas de diagnostic, mais permettra de détecter des fonctions à surveiller.
- Qui peut réaliser un STEP 1 ?**
- Cette étape est réalisable en autonomie par le senior lui-même = **auto-évaluation**.
 - Le senior peut être accompagné par une personne de confiance : un proche, un professionnel du médico-social, un professionnel de santé.
- Une formation est-elle obligatoire ?** **C'est mieux**, cela permet de comprendre le programme ICOPE et de l'expliquer. Un senior informé et éclairé est un senior convaincu !
- Le test dure-t-il vraiment 10 minutes ?** **Oui**, sauf si on est bavard !
- Avec quels outils réaliser un STEP 1 ?** En région Centre-Val de Loire,
- L'auto-évaluation est réalisée sur **ICOPE et Moi**, référencé dans Mon Espace Santé. Le senior **devra créer son compte personnel**. Il est **sécurisé**.
 - Pour **les professionnels rémunérés** relevant de l'Article 51, se reporter à la Fiche 5.
- Pourquoi privilégier l'auto-évaluation ?** L'auto-évaluation favorise **l'autonomie du senior** et son **engagement** dans la prévention. Elle a été conçue pour faciliter la répétition, proposer des conseils et des actions de prévention. Cela aide aussi les professionnels à mieux cibler les besoins et à gagner du temps.
- Que dire à la personne suite au STEP 1 ?** Si des fonctions sont à "surveiller", en parler à un **professionnel de santé**. Et dans toutes les situations, c'est l'occasion de **donner des conseils de prévention** et de parler **des ateliers du Bien Vieillir**.
- Il y a forcément une évaluation approfondie après un STEP 1 ?** **NON**. L'objectif d'ICOPE n'est pas de chercher des altérations, mais de **les détecter rapidement**. De plus, la personne est peut-être déjà suivie pour l'altération constatée. Elle a le droit de refuser une évaluation approfondie. ICOPE est un programme de **prévention primaire**. **Repérer tôt, pour agir tôt !**